

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 49 (1952)
Heft: 10

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Je demande à *tous mes collègues* d'envoyer au président de la Romande absolument toutes les réponses reçues pour les offres de miel qu'ils ont pu faire, que celles-ci soient positives ou négatives, de cette façon notre comité pourra se faire une idée des possibilités d'achat de nos grossistes. si ce n'est de pouvoir comparer leurs achats à leurs promesses.
4. Que chaque apiculteur adresse au C.C. tous les renseignements qu'il pourra obtenir dans sa localité par exemple : » J'ai appris qu'un tel apiculteur... a vendu son miel à la maison X... à tel prix. Cette maison X a une ou X succursales en notre ville où les prix de détail sont affichés à fr. ...

J'ai la certitude que si le C.C. a en mains tous ces renseignements, il sera plus fort pour discuter l'an prochain du statut de l'apiculture dans l'application de la nouvelle loi votée sur l'agriculture.

Chers collègues, tous un effort, vous verrez que nous réussirons.

F. STOCKLI.

RAPPORTS - CONFÉRENCES - CONGRÈS

Concours de ruchers 1952

Rapport du jury, composé de MM. Gonet Auguste, de Vuarrengel, président, membre du comité de la S.A.R., Ruckstuhl Charles, Chambésy, désigné par le comité de la S.A.R., Amez-Droz Fernand, Chézard, désigné par les sections concourantes. Ce dernier fonctionne comme secrétaire.

Les inscriptions étaient au nombre de 8, mais un concourant se retira avant le concours, son absence lors du passage du jury en est la cause.

Section de la Béroche 4, section du Val-de-Travers 3. Les sections : la Côte Neuchâteloise, le Val-de-Ruz et les Montagnes Neuchâteloises, néant.

Observations générales du jury

Seules les sections de La Béroche et du Val-de-Travers ont envoyé des inscriptions, les trois autres sections aucune. Le précédent concours de ruchers ayant eu lieu en 1948 pour La Béroche, le Val-de-Ruz et la Côte Neuchâteloise, est certainement l'une des causes de l'abstention ou de la faible participation au concours.

Les sept ruchers présentés ont une bonne orientation, sont très propres, bien tenus et l'ordre règne partout ; les concourants sont dans l'ensemble à féliciter. Laboratoires et matériel ont également donné satisfaction ; la bascule ne devrait manquer dans aucune exploitation : baromètre indispensable dans la conduite du rucher.

Récolte. — Partout il y avait récolte ; nous avons trouvé une, deux et même trois hausses par colonie. Certaines régions furent particulièrement favorisées, cours d'eau, altitude élevée, très favorable à la miellée, pendant les longues périodes de sécheresse.

Connaissances théoriques, pratiques et façon de travailler de l'apiculteur. — Si en théorie, les connaissances sur la vie des abeilles laissent à désirer, il en est heureusement autrement de la pratique. Les concourants manient les abeilles calmement et judicieusement, le remplacement des reines est fait au bon moment, celles-ci sont marquées.

Les cadres défectueux sont retirés au bord de la planche de partition et remplacés par des cires gaufrées. La construction des nouveaux rayons devrait être surveillée jusqu'à ce que ceux-ci soient entièrement bâtis, soit pour la ponte soit pour la nourriture ; il ne faut pas que le rayon soit un obstacle, genre planche de partition, sinon le développement de la colonie en souffre.

Certains ruchers de deuxième catégorie devraient avoir à disposition davantage de nucléi ou d'essaims artificiels. Le matériel pour l'élevage de reines devra être complété. Il arrive lorsque l'année est très bonne que les colonies s'affaiblissent par épuisement, la reine qui fut à l'épreuve pendant toute la saison, s'est usée avant l'âge de la retraite. La réserve de reines et nucléi sera précieuse en fin de saison.

Bâtisses. — Il a été présenté au jury de très beaux cadres bâtis complètement, la reine a pondu sur toute la surface disponible, pas de trace de fil de fer. Dans d'autres ruchers, par contre, malgré la meilleure volonté de l'apiculteur, le fil de fer visible a fait qu'il n'y a pas de ponte d'un côté et de l'autre du rayon. Il est à recommander de vérifier la qualité cire et fil de fer.

Comptabilité. — La comptabilité de Brougg n'est pas en faveur chez nos apiculteurs. Beaucoup se contentent simplement d'inscrire les recettes et les dépenses, ou même rien du tout ; c'est regrettable car le pointage en souffre.

Conclusions et remarques. — Les concourants qui ont les premiers affronté les joutes, toutes pacifiques, du nouveau règlement entré en vigueur dès 1952, ne seront, nous l'espérons, pas déçus. Le nouveau règlement prévoit trois catégories. La S.A.R. est divisée en 12 circonscriptions ou groupement de sections.

Règlement d'application pour chaque catégorie, etc., voir *Journal Suisse d'Apiculture*, No 3, mars 1952, aux pages 77 à 80. Le nouveau règlement a donné entière satisfaction aux membres du jury.

Pour engager plus d'apiculteurs à participer au concours de ruchers, il serait nécessaire d'organiser dans chaque section, en vue d'un concours, un cours d'apiculture théorique et pratique, y compris l'élevage de reines. Cette branche de l'apiculture devrait être toujours plus développée ; les apiculteurs ont intérêt à connaître mieux également la vie des abeilles. Pour que chaque groupement

puisse en profiter, le tirage au sort est bien indiqué, comme cela se pratique pour les concours.

Plusieurs concourants n'ont pas craint d'installer des ruchers à deux ou trois heures de marche de leur domicile. Ils ont en outre engagé de sérieux capitaux pour installer ruchers, laboratoires et logements, facilitant le travail pendant le week-end. Le jury a constaté également que les apiculteurs concourants ont considéré le facteur eau comme un des éléments importants, dans l'exploitation de leur rucher ; ils ont fait de judicieuses installations pour donner des abreuvoirs à leurs abeilles. L'eau est très précieuse, surtout au printemps, lorsque la température est encore froide, et encore pendant les périodes sèches de l'été.

Le concours de ruchers de 1952 a laissé une bonne impression quant à la tenue et à la conduite d'un rucher. Il est à souhaiter, comme son but l'indique, qu'il engage les apiculteurs à participer nombreux aux prochains concours.

L'accueil fait au jury par les participants au concours fut des meilleurs ; nous leur souhaitons bonne chance pour la conduite de leur rucher.

La collaboration et l'entente furent parfaites ; le concours de 1952 laissera un souvenir durable aux trois membres du jury, preuve certaine que Vaudois, Genevois et Neuchâtelois pourront toujours fraterniser et garder des liens durables d'amitié.

Au nom du jury :

Le président : Le secrétaire : Le membre :
Auguste Gonet. Fernand Amez-Droz. C. Ruckstuhl.

RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

1re et 2e catégories : maximum 140 points

3e catégorie : maximum 100 points

SECTION DE LA BÉROCHE

Porret Henri, Fresens, Cat. I, points 139. Méd. off. Féd. des Soc. rom. d'agr. et médaille d'or, félic. du jury.

Roulier André, Gorgier, Cat. II, points 134. Méd. d'or.

Lauber Armand, Bevaix, Cat. II, points 134. Méd. d'or.

Manzoni Joseph, Sauges, Cat. III, points 92. Méd. d'or.

SECTION DU VAL DE TRAVERS

Loup Louis, Fleurier, Cat. III, points 96. Méd. d'or. Félic. du jury.

Gentil Pierre-Yves, Fleurier, Cat. III, points 93. Méd. d'or.

Hermann Joseph, Fleurier, Cat. II, points 131. Méd. d'or.

RÉCAPITULATION

1re catégorie : 1 médaille offerte par la Sté Rom. d'Agriculture et 1 médaille d'or.

IIe catégorie : 3 médailles or.

IIIe catégorie : 3 médailles or.

Qualification des concourants

PORRET Henri, Fresens, Section Béroche, Cat. I.

1 rucher, Prises de Provence, alt. 850 m. 20 colonies D B.

1 rucher, Crêt de Beaumont, alt. 615 m., 29 col. D B, 50 ess. art. 50 nucl.

1 rucher, Fresens, alt. 615 m., 51 col. D B.

Total 100 colonies, 50 essaims artificiels et 50 nuclei.

La grande exploitation apicole de M. Porret fit l'admiration du jury. Emplacement, propreté, connaissances théoriques et pratiques, rien ne laisse à désirer. Tout y est présenté avec le maximum de connaissances apicoles.

Le jury a fait ouvrir plusieurs ruches, essaims artificiels et nuclei pendant plusieurs heures ; il nous a été présenté du très beau travail. Nous n'avons absolument rien remarqué mettant en défaut le concourant.

M. Henri Porret est un apiculteur-éleveur accompli. Il pratique la sélection de la race italienne, sur les meilleures souches ; exploite ses ruchers en maître apiculteur.

Annotations bien tenues ; une seule ombre au tableau, mais qui n'enlève rien à ses capacités, la comptabilité est présentée par les recettes et les dépenses, suffisant pour le concourant.

Le jury lui accorde : 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 9, 10, 10
= 139 pts, avec félicitations.



*Porret Henri
Fresens*
*L'un des grands
ruchers du
maître apiculteur
de Fresens*

ROULIER André, Gorgier. Section Béroche. Cat. II.

Rucher Prises de Gorgier, alt. 800 m. 8 ruches D B de constr. Lienher en pavillon, 15 isolées D B, 4 Layens, 6 essaims artificiels et 3 nucl. à Gorgier. Total 27 colonies, 6 ess. artif. 3 nucl.

Bonne orientation et propreté partout, cadres renouvelés. La pose de fils de fer et cire gaufrée devra être suivie plus attentivement. Belles populations avec récolte, annotations sur carnets, 1 par colonie. Reines renouvelées et marquées régulièrement sur meilleures souches, a marqué une reine en notre présence. L'élevage de reines et le matériel pourrait être mieux en rapport avec une exploitation de deuxième catégorie.

Matériel et laboratoire complet et en bon état, comptabilité simple, mais bien tenue. Connaissances théoriques passables, mais travaille calmement et pratique habilement.

Le jury lui accorde : 10, 10, 9, 10, 10, 10, 9, 10, 10, 9, 10, 8, 9, 10 = 134 pts.

*Roulier André
à Gorgier*

*Rucher dans un site
unique à la lisière
de belles forêts*



LAUBER Armand, Bevaix. Section Béroche. Cat. II. Alt. 450 m.

42 colonies D B, constr. Lienher fr. en partie, 8 essaims artificiels. Rucher situé dans un beau verger, où le soleil se trouve tamisé par les arbres fruitiers qui donnent de l'ombre sur les colonies. Bon emplacement, très propre, l'élevage pourrait être plus poussé, rapport au nombre de colonies. Populations en général bonnes et fortes à l'exception de quelques colonies, où se trouvent des feuilles de cire gaufrée ébauchées, le fil de fer vertical est trop espacé et permet à la feuille gaufrée de gondoler. Ces nouveaux cadres devraient être plus suivis afin de ne pas tenir lieu de planches de partition.

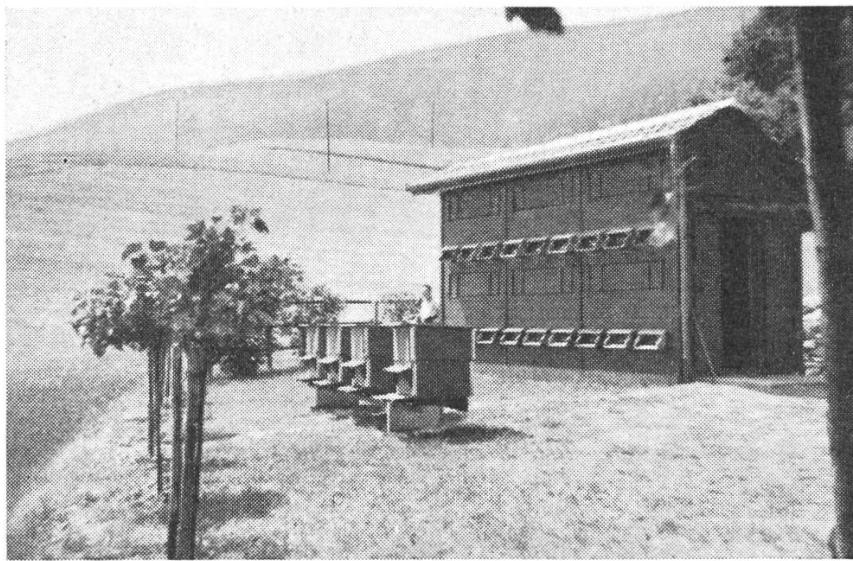
Belle récolte déjà extraite. Ruche No 9, son développement laisse à désirer, trop de provisions dans le nid à couvain. Matériel et laboratoire complets et en bon état, ingénieux petit appareil employé contre le pillage. Bonnes annotations et comptabilité, sélection sur meilleures souches, reines marquées, dont une en présence du jury.

Connaissances théoriques moyennes, mais connaît son métier, travaille avec calme et admirablement bien secondé par sa précieuse compagne qui s'intéresse autant que son mari à toutes les questions concernant les abeilles.

Le jury lui accorde : 10, 10, 9, 9, 10, 10, 10, 10, 9, 10, 10, 10, 8, 9 = 134 pts.

*Rucher de
Lauber Armand
à Bevaix
placé dans un beau
verger, d'une sur-
veillance facile de
la demeure de
l'apiculteur*





*Rucher
Manzoni Joseph
Sauges s/St-Aubin
Emplacement choisi,
aménagé et
pavillon construit
par l'apiculteur,
dans un site char-
mant, beau résultat
du travail et de la
persévérance.*

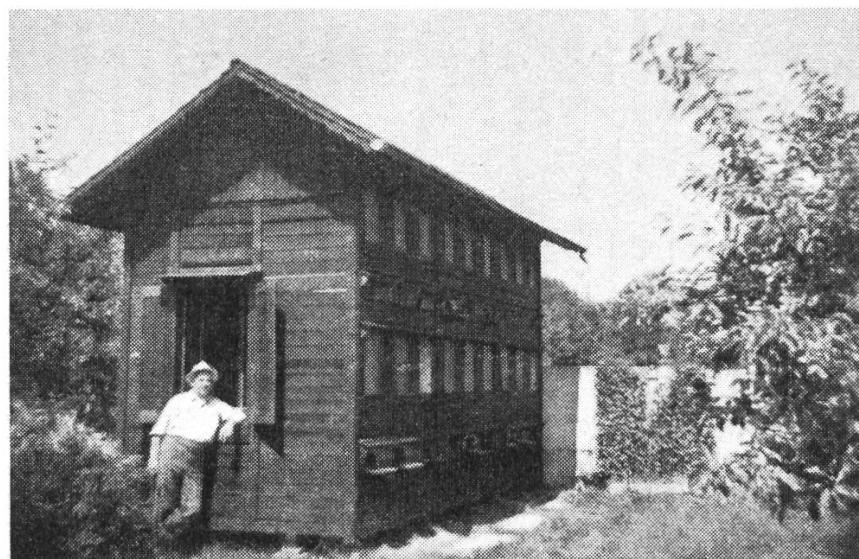
MANZONI Joseph, Sauges s/St-Aubin. Cat. III.

Rucher situé sur Grandchamp. Comm. de Montalchez, alt. 700 m. 17 col. DB et 2 nuclei. Très beau travail. Rucher et ruches neuves de constr. Lienher fr. Savagnier. Situation remarquable, emplacement construit par le propriétaire du rucher, avec plantation d'arbustes. Citerne contenant 2000 litres d'eau aménagé pour l'abreuvoir de ses abeilles. Jeune homme très actif, fait de l'apiculture depuis 1940, entretien et propreté partout, pourrait avoir davantage de cadres de réserve bâtis, ces derniers sont renouvelés.

Populations fortes et bonnes provisions, belles pontes, reines non marquées mais clipées, 14 reines ont été renouvelées naturellement en 1952, a beaucoup trop de ruches essaimeuses, 3 colonies ont des reines de 1951. Tableau pour reines fixé à l'intérieur de la porte de l'armoire. La récolte bat son plein, plusieurs hausses sont à extraire, la ruche sur balance enregistre 52 kg. 700 en pavillon.

Annotations et comptabilité sommaires, la langue en est la cause. Travaille avec calme et connaît bien son affaire. Connaissances théoriques à compléter. Apiculteur conscient et grand travailleur, jeune élément à encourager.

Le jury lui accorde : 10, 10, 10, 10, 10, 9, 8, 10, 7, 8 = 92 pts.



*Rucher
Loup Louis,
à Fleurier
Pavillon superbe,
bien ordonné, a
trouvé place dans
un beau parc où
l'on sent la main
de l'artiste*

LOUP Louis, Fleurier. Alt. 750 m. Section Val-de-Travers. Cat. I.

Pavillon contenant 8 colonies Borel. Rucher situé dans un jardin d'artiste, nos regards sont en contemplation devant plusieurs statues, œuvres de M. Loup qui semblent nous dire, retirez-vous, vous êtes indiscrets.

Situation remarquable et bonne orientation, tout est très propre, aménagé avec art et minutie. Il serait à souhaiter que la jeunesse de M. Loup se prolonge, car c'est à regret que le premier étage de son rucher, quoique bien ordonné, soit inoccupé. Vu les mérites du concourant, le bel exemple de dévouement qu'il témoigne à l'apiculture et sa longue carrière dans cette branche, le jury, avec ses félicitations, lui accorde : 10, 10, 9, 10, 9, 9, 10, 10, 10, 9 = 96 pts.

*Rucher
Gentil Pierre-Yves,
à Fleurier.*

*D'un abord facile
ce rucher, fort bien
tenu, invite son
propriétaire à de
fréquentes visites,
vu le site charmant*



GENTIL Pierre-Yves, Fleurier. Section Val-de-Travers. Cat. III.

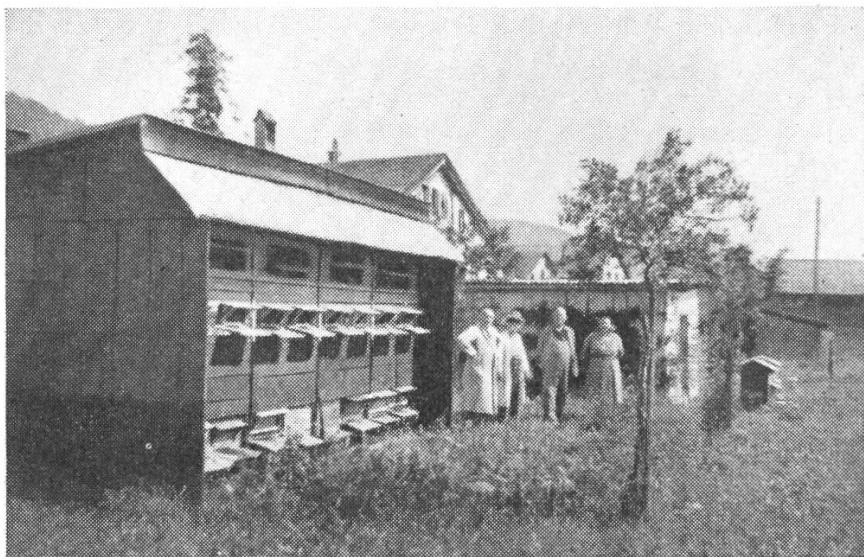
Rucher situé aux Ponts de Martel. La Molta, alt. 1100 m. 9 colonies D B. de fabr. Lienher Frs. Partage l'exploitation avec son père. Un plan fut établi et remis au président du jury, lors de son inscription au concours de ruchers. Ce plan était déjà destiné au concourant, pendant sa longue maladie, afin de suivre par les indications de son père, la conduite de son rucher. Si le jury a accepté cette façon de faire, c'est à la suite de la maladie de l'intéressé, et afin de l'encourager.

Emplacement et orientation bons ; ruches pastorales, intérieur propre, cadres renouvelés régulièrement, belles bâties avec cire gaufrée bien posée. Populations fortes, marque ses reines dont une en notre présence. Belle récolte en hausses prêtes à extraire. Laboratoire et matériel installé en collaboration avec son père, en bon état et très propre. Bonnes annotations et comptabilité de Brougg. Travaille avec un peu de nervosité, la présence du jury en est-elle la cause ? Jeune homme bien disposé pour l'apiculture ; il est du devoir de chacun de l'aider et de l'encourager.

Le jury lui accorde : 10, 10, 10, 10, 9, 8, 10, 8, 10, 8 = 93 pts.

HERMANN Joseph, Fleurier. Alt. 750. Section Val-de-Travers. Cat. II.

25 colonies dont 16 en pavillon. D B. 3 essaims artificiels et 2 nuclei. Pavillon aménagé dans baraque militaire, place restreinte et construction un peu basse, bonne orientation et le tout en bon état. Etat des rayons bon, renouvelés régulièrement, bonnes reines en partie marquées, élevage sur meilleures souches. L'élevage de reines est faible, pas en rapport avec le nombre des colonies, il préfère acheter régulièrement des reines pour renouveler le sang de son



Rucher
Herrmann Joseph
à Fleurier

Un baraquement militaire transformé en un confortable rucher par son ingénieux acquéreur.

rucher. Un petit ruisseau coule à proximité du rucher, abreuvoir naturel de ses abeilles.

Forte récolte, bascule accuse un apport journalier de 3 kg. et 3 kg. 700. Laboratoire et matériel complet et en bon état. Annotations par fiches, mais pas de comptabilité. Connaissances théoriques et pratiques très bonnes, travaille avec calme. Conduit son apier avec assurance.

Le jury lui accorde : 9, 9, 10, 10, 10, 8, 9, 10, 10, 10, 10, 6, 10, 10 = 131 points.

BOITE AUX LETTRES

Erreurs et préjugés — Abeilles

Ces insectes, dont les hommes ont utilisé les produits dès la plus haute antiquité, sont cependant encore aujourd’hui l’objet de nombreuses erreurs provenant des renseignements incomplets que l’on avait autrefois sur l’organisation de ces insectes. Grâce à de récentes observations, on possède aujourd’hui des connaissances à peu près certaines sur les mœurs des abeilles.

Un essaim se compose de trois sortes d’abeilles: les *faux-bourdons*, ou abeilles *mâles*, — les *ouvrières*, ou abeilles *neutres*, — et la *femelle reproductrice*, qu’on appelle la *reine*.

Les abeilles ouvrières, qui sont les plus petites, sont armées d’un dard. Ce sont elles qui forment le corps de l’Etat : elles construisent, à l’aide de la cire, des cellules régulières dans les ruches, et elles pompent le suc des fleurs, le préparent dans leur estomac, puis le déposent dans les cellules sous forme de miel. *Elles trouvent la cire dans la poussière des fleurs* qu’elles rapportent après l’avoir attachée à leurs pattes de derrière. Dans la ruche, cette poussière est humectée, pétrie et transformée en cire.

Les mâles sont plus grands que les abeilles ouvrières, mais n’ont point d’aiguillon. Ils paraissent n’avoir d’autre fonction que la fécondation de la reine. Ils meurent bientôt après, et même, selon